



Coordination syndicale des médecins, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics

Site Web : <http://www.cmh-hopital.org>

Siège social : Centre Hospitalier de Meaux, 6/8 rue St-Fiacre, 77100 Meaux

Tél : 01 64 35 38 13 – Fax : 01 64 35 37 06 – e-mail : f-thuillier@ch-meaux.fr

Président : Dr F. Aubart, Eaubonne, Hôpital Simone Veil – Tél : 01 34 06 61 20 – e-mail : Francois.Aubart@wanadoo.fr

Vice-présidents : Prs. C. Gibert (SNMRHP), J.G. Gobert (FNSPBH), Ds. F. Fraisse (SNMRHP), B. Mangola (SUH)

Secrétaires : Dr F. Thuillier, Meaux – Dr J.P. Garnier, Paris

Trésorière : Dr P. Suter, Argenteuil

Délégué général : Dr N. Skurnik, Neuilly-sur-Marne

Délégué contentieux : Dr B. Certain, Paris

AMUHF

(Association des Médecins Urgentistes

Hospitaliers de France)

Président : P. Pelloux

Fax : 01 60 10 72 62

e-mail : patrick.pelloux@sat.ap-hop-paris.fr

CMLHHU

(Collégiale des médecins légistes hospitaliers
et hospitalo-universitaires)

Président : M. Debout

Tel : 04 77 12 05 23

e-mail : patrick.chariot@htd.ap-hop-paris.fr

FNSPBH

(Fédération Nationale des Syndicats de
Praticiens Biologistes Hospitaliers)

Président : J.G. Gobert

Tel : 01 42 16 26 52

e-mail : jean-gerard.gobert@psl.ap-hop-paris.fr

SCH

(Syndicat des Chirurgiens Hospitaliers)

Président : Th. Dufour

Tel : 02 38 51 47 24

e-mail : thierry.dufour@chr-orleans.fr

SMH

(Syndicat de la Médecine Hospitalière)

Président : J.L. Bourdain

Tel : 01 34 97 40 68

e-mail : j.l.bourdain@ch-mantes-la-jolie.rss.fr

SNBHP

(Syndicat National des Biologistes
des Hôpitaux Privés)

Président : R. Caillat

Tel : 01 48 71 06 74

SNCACC

(Syndicat National des Chirurgiens Anciens
CU et CES)

Président : J.F. Dilhas

Tel : 01 64 92 92 92

e-mail : snacc@aol.com

SNCG

(Syndicat National de Gériatrie
Clinique)

Président : J.M. Vetel

Tel : 02 43 43 43 43 POSTE 334 39

e-mail : jmvetel@ch-lemans.fr

SNMRHP

(Syndicat National des Médecins
Réanimateurs des Hôpitaux Publics)

Président : PE. Bollaert

Tel : 03 83 85 14 94

e-mail : pe.bollaert@chu-nancy.fr

SNPHPU

(Syndicat National des Pharmaciens
Praticiens Hospitaliers et Praticiens
Hospitaliers Universitaires)

Président : G. Aulagner

Tel : 04 72 35 73 07

e-mail : gilles.aulagner@chu-lyon.fr

SPH

(Syndicat des Pneumologues Hospitaliers)

Président : F. Blanchon

Tel : 01 64 35 38 56

e-mail : f.blanchon@ch-meaux.fr

SPS

(Syndicat des Psychiatres de Secteurs)

Président : N. Skurnik

Tel : 01 49 44 40 40

e-mail : nskurnik@yahoo.fr

SUH

(Syndicat des Urgences Hospitalières)

Président : D. SEBBE

Tel : 02 97 28 40 86

e-mail : domlouam@aol.com

SYMHOSPRIV

(Syndicat National des Médecins des
Hôpitaux et Etablissements de Soins
Privés à but non lucratif)

Président : M. Angebault

Tel : 01 49 08 20 20

e-mail : marcangebault@chsp.asso.fr

SYNPA

(Syndicat National des Praticiens Attachés)

Présidente : M. Marchand

Tel : 01 40 03 24 71

e-mail : martine.marchand@rdb.ap-hop-paris.fr

Le 5 décembre 2003

COMMUNIQUE :

La CMH appelle les médecins et pharmaciens hospitaliers à participer avec force à la journée d'action du 16 décembre.

La CMH a réuni son assemblée générale le 4 décembre 2004.

Dans une motion adoptée à l'unanimité elle rappelle un triple refus. L'hôpital ne doit être ni le lieu de marchandisation de la médecine ni captif de la techno économie ni soumis à l'immobilisme des intérêts corporatistes.

L'organisation de l'hôpital doit reposer sur une double logique. La logique de gestion doit viser à redéfinir de nouveaux territoires et une nouvelle répartition des moyens. La création des pôles peut, dans certaines conditions répondre à cette attente. Mais l'organisation doit aussi reconnaître des services médicaux identifiant les spécialités médicales. Il ne s'agit pas de conforter des organisations obsolètes mais d'identifier les missions des services médicaux (élaboration des protocoles et procédures, formation, évaluation des pratiques...).

Les responsables des services médicaux refondés sur leurs missions doivent être nommés par le Ministre. Les responsables de pôles pourraient alors être nommés localement.

Enfin si un pilotage à parité médico administratif est souhaitable la CME ne doit pas être une instance contemplative. Elle doit notamment donner un avis sur les prévisions et réalisations budgétaires ainsi que sur le tableau des emplois médicaux.

En oubliant ces exigences la version 2 des projets de modifications législatives portant sur l'organisation interne des hôpitaux dans le cadre du plan Hôpital 2007 n'est pas acceptable en l'état.

Au moment où s'ouvrent les négociations sur ce texte, la CMH appelle les médecins et pharmaciens hospitaliers à participer avec force à la journée d'action du 16 décembre.